

DELIBERATION N° 79/123 : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'ENTRETIEN DANS L'EGLISE

Monsieur RAVERDEL, 1er Adjoint, expose à l'Assemblée le contenu du dossier d'appel d'offres auprès des entreprises, concernant les travaux d'entretien et d'assainissement dans l'Eglise.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- donne un avis favorable sur le dossier d'appel d'offres établi par par Monsieur ROUSSEL, Architecte, concernant les travaux d'entretien et d'assainissement de l'Eglise,
- autorise le Maire à réaliser un appel d'offres restreint auprès des entreprises et à signer l'acte d'engagement et le C.C.A.P. à intervenir avec l'Architecte.